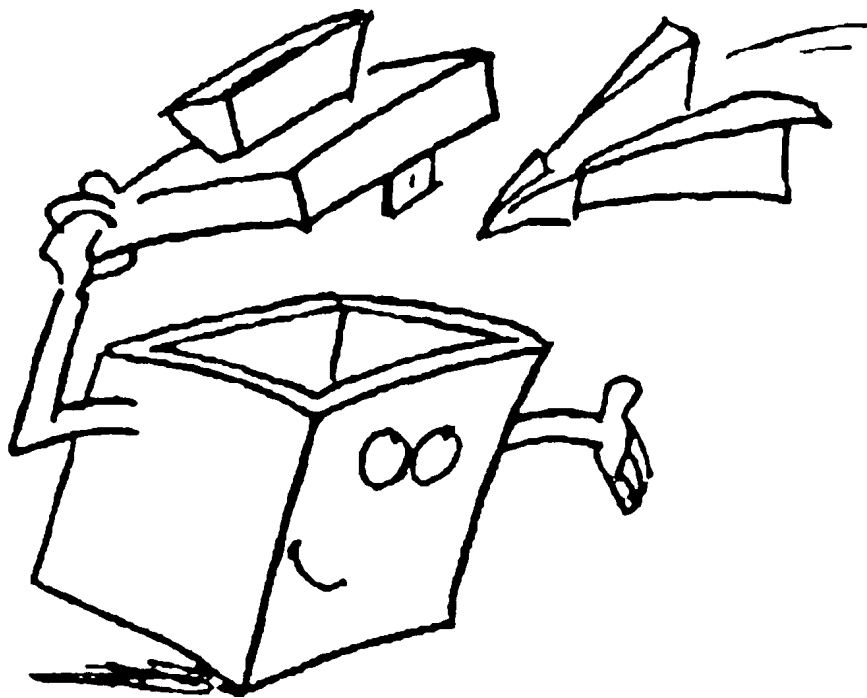


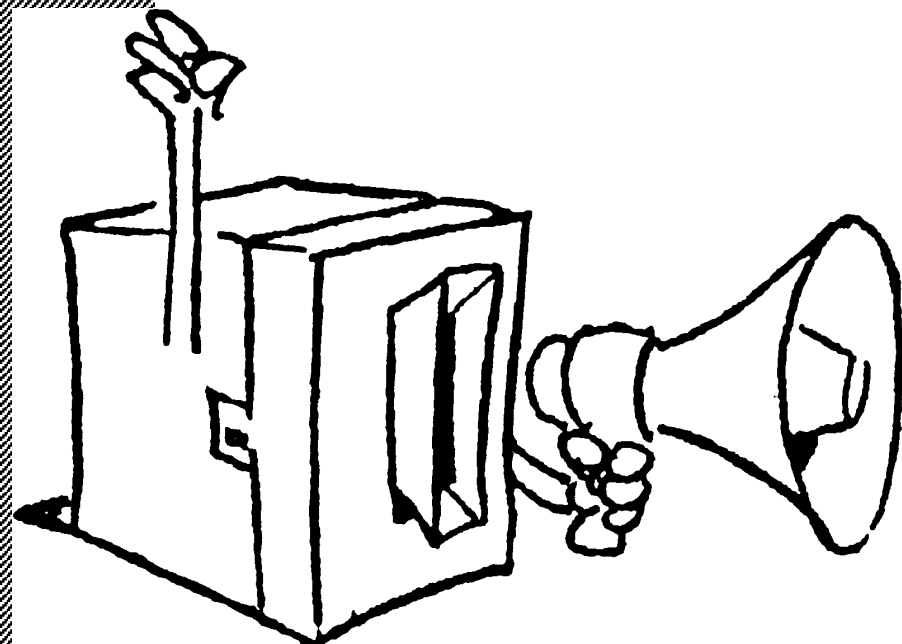
Qui peut voter ?

Les 2 parents votent !

Si vous avez plusieurs enfants dans l'école, vous ne voterez qu'une seule fois (1 seul vote par parent).



le 12 octobre 2018



**Élections des représentants
des parents d'élèves**

Pourquoi voter ?

Pour élire vos représentants au Conseil d'École

restauration scolaire

activités périscolaires

organisation de la
semaine scolaire

utilisation
des moyens
alloués à
l'école

conditions
de bonne
intégration
d'enfants
handicapés

**Le conseil d'école
est consulté et
présente toute
suggestion sur...**

fonctionnement de l'école

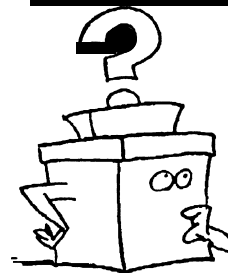
protection et sécurité
des enfants

actions pédagogiques

hygiène scolaire

Le Conseil d'École vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école, donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles et peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Comment voter ?



Vous pouvez voter ...

par correspondance

à l'école

**Jusqu'au vendredi
12 octobre 2018**

(sans rature ni surcharge) dans l'enveloppe vierge et vous cachez cette enveloppe.

Vous mettez cette enveloppe dans l'enveloppe « *Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École* ». N'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom et adresse sur cette enveloppe et de la signer.

Vous remettez cette enveloppe à l'école avant le **12** octobre ou vous l'envoyez par la poste pour qu'elle arrive avant le **12** octobre.

Le vendredi 12 octobre

